



Le P'tit Pirin de Vouillé-les-Marais

Juillet-août 2017
N°158



Le Mot du Maire

Vous allez trouver sur ce numéro 158 du P'tit Pirin les activités de l'été ainsi qu'un tableau du compte administratif 2016, complétant les budget prévisionnels de 2016 et 2017.

Le compte administratif c'est la réalisation du budget prévisionnel.

Pour 2016, le budget global fonctionnement et investissement est déficitaire de 124 576 €. Ce n'est pas inquiétant puisque ce résultat est lié à l'investissement important (413 000 €) du groupe scolaire ; il faut l'appréhender sur 2 exercices 2015 et 2016 ; et en 2015, le budget global était excédentaire de 313 632 €.

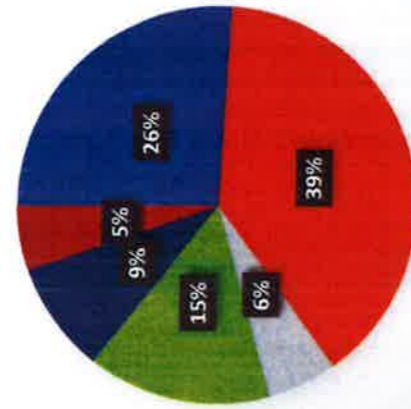
Le montant de l'encours de la dette au 31/12/2016 s'élève à 748 562 €, 874 582 € au 31/12/2015 ; en 2016, nous avons procédé au remboursement d'un emprunt suite à la vente d'une maison. Pour 2017, le niveau de dépenses d'investissement prévisionnel a diminué ; nous commençons les études pour rénover le bâtiment qui abritent la bibliothèque, les 2 logements et la salle à côté, ainsi que l'ancienne classe contiguë au restaurant et éventuellement la grange du Jard.

Actuellement, la rénovation énergétique des bâtiments communaux est très aidée par les pouvoirs publics ; il faut en profiter.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Jacky MOTHAIIS

Dépenses de fonctionnement 2016



■ Ch011
■ Ch012
■ Ch014
■ Ch042
■ Ch65
■ Ch66

DEPENSES		Budget voté 2016	Réalisations 2016	Budget Prévu 2017	Réalisations 2016	Budget voté 2016	RECETTES	Budget Prévu 2017	Réalisations 2016	Budget voté 2016
Total		943 793.49 €	591 846.36 €	858 177.64 €	675 009.38 €	943 793.49 €	Total	858 177.64 €	714 591.78 €	943 793.49 €
Ch011	Charge à caractère général	189 100.00 €	153 748.53 €	179 600.00 €	313 566.74 €	189 100.00 €	Atténuations de charges	4000	5 809.20 €	3000
Ch012	Charges de personnel	235 000.00 €	230 822.57 €	246 400.00 €	17 671.50 €	235 000.00 €	Opérat° transf entre section	3300	0.00 €	
Ch014	Atténuations de produit	34 114.00 €	34 114.00 €	34 114.00 €	500.00 €	34 114.00 €	Prod de serv & domn	30820	31 090.60 €	31050
Ch022	Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €	2 376.00 €	36 379.29 €	Impôts et taxes	339128	323 178.12 €	328019
Ch023	Virement en investissement	0.00 €	0.00 €	263 463.64 €	5 221.23 €	313 850.20 €	Dotat° subv et participat°	218663	222 305.87 €	209 093 €
Ch042	Opération transf entre section	37 000.00 €	88 047.01 €	30 000.00 €	4 656.39 €	37 000.00 €	Autres prod gest courante	68500	70 858.24 €	66000
Ch65	Autres charges gest courante	61 000.00 €	53 833.63 €	52 250.00 €	10 000.00 €	61 000.00 €	Produits financiers	5 €	5.90 €	
Ch66	Charges financières	31 550.00 €	30 509.80 €	28 050.00 €	770.82 €	31 550.00 €	Produits exceptionnels	200 €	61 343.85 €	60000
Ch67	Charges exceptionnelles	5 800.00 €	770.82 €	4 300.00 €		5 800.00 €	2 Résultat reporté	193561.64		246631.49
DEPENSES		Budget voté 2016	Réalisations 2016	Budget Prévu 2017	Réalisations 2016	Budget voté 2016	RECETTES	Budget Prévu 2017	Réalisations 2016	Budget voté 2016
Total		766 207.00 €	675 009.38 €	610 826.05 €	675 009.38 €	766 207.00 €	Total	610 826.05 €	427 688.49 €	766 207.00 €
Op 110	Cimetière	20 000.00 €		30 000.00 €	801.84 €	20 000.00 €	001 Excédent investissement	176 669.09 €		67 001.80 €
Op 111	Groupe scolaire	70 000.00 €	313 566.74 €	18 750.00 €		70 000.00 €	040 Op Ordre transfert	0.00 €	88 047.01 €	
Op 113	Voirie	18 150.00 €	17 671.50 €	4 500.00 €		18 150.00 €	021 Virt section fonctionnement	263 463.64 €		313 850.20 €
Op 114	Eclairage public	8 400.00 €		500.00 €		8 400.00 €	10 Dotations	73 000.00 €		39 000.00 €
Op 115	Plantations	10 000.00 €		6 000.00 €		10 000.00 €	16 Emprunts	44 343.32 €		65 152.00 €
Op 117	Travaux d'aménagement	10 000.00 €	2 376.00 €	6 000.00 €		10 000.00 €	28 Amortissements	30 000.00 €		37 000.00 €
Op 118	Ecole	10 000.00 €	5 221.23 €	15 000.00 €		10 000.00 €	Reste à réaliser	23 350.00 €		233 555.00 €
Op 120	Logiciel Mairie	2 300.00 €	4 656.39 €	2 500.00 €		2 300.00 €	13 Subventions	291 533.00 €		
Op 121	Bâtiment 35 Rue du 8 mai			70 000.00 €			024 Produit de cessions			
Op 125	Travaux bâtiments communaux			5 000.00 €			23 Immobilisation en cours	4 900.77 €		
Op 126	Achat matériel divers			6 500.00 €			24 Produit de cessions			1 000.00 €
Op 129	Village d'artisanat			10 000.00 €			13 Subvention équipement			9 648.00 €
Op 131	Réseau Route des Vignes			2 000.00 €						
Op 132	Travaux bâtiments commerces			50 000.00 €						
Op 135	PLU Révision			15 000.00 €						
Op 140	Aménagement Grosses Terres Sud									
Op 143	Audit énergétique									
Op 145	Travaux Marais Communal									
Op 146	Aménagement RD 25									
Op 148	Grange du Jard									
001	Déficit reporté									
16	Emprunts et dettes									
020	Dépenses imprévues									
	Reste à réaliser									
042	Opération d'ordres									
13	Subvention d'investissement									
21	Immobilisation corporelle									

F O N C T I O N N E M E N T

I N V E S T I S S E M E N T

Un service entièrement gratuit pour vous : 6Tzen.org
Vous pourrez faire une demande de recensement, nous indiquer votre changement de domicile...
Le site service-public.fr gratuit également pour tous renseignements : urbanisme, état civil...

INFOS UTILES
Mairie
tous les matins
9 h - 12 h 30
Fermé le mercredi
Samedi matin 9 h - 12 h
Fermé le 1er samedi du mois
Tél. 02 51 52 55 04
Fax 02 51 52 51 27
Adresse mail : mairie.vouille-les-marais@wanadoo.fr
Site internet : www.vouille-les-marais.com
Bibliothèque
Les mercredis de 14 h à 16 h
Les samedis de 10 h à 12 h
Adresse mail : paradisdeslivres@orange.fr
Tél. 02 51 51 53 78
A.D.M.R.
Centre de Soins
Tél. 02 51 56 71 38
Aides ménagères et travailleuses familiales
Tél. 02 51 56 79 77
Assistante Sociale de Vouillé
Mme FONTENIT
Permanence Mairie de Chaillé les Marais le vendredi matin sur RDV
Tél : 02.51.56.02.31
Permanence Médicale
Tél : 02.51.44.55.66

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2017

DESTRUCTEUR DE DOCUMENTS : Le Conseil Municipal fait l'acquisition d'un destructeur de documents pour la mairie d'un montant de 469.90 € ht.

NETTOYAGE MURS ECOLE + PEINTURE : Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Vequaud d'un montant de 6 843.72 € ht pour la peinture d'une classe et le nettoyage à haute pression des murs et du préau de l'école.

MUR ECOLE : Le Conseil Municipal accepte le devis de la société DT Bâtiment d'un montant de 2981.26 € ht pour enlever le mur qui fait un décroché dans la cour et en faire un nouveau qui séparera la cour du parking des enseignants.

ACHAT PANNEAUX SIGNALISATION : Le Conseil Municipal accepte le devis de 4 493.02 € ttc pour le renouvellement et la pose de nouveaux panneaux sur la commune.

ACHAT MATERIEL DIVERS : Le Conseil Municipal accepte le devis pour l'achat de tables et bancs pour la salle des fêtes et les marchés nocturnes au prix de 3 549.60 € ht et des ustensiles de cuisine pour le restaurant scolaire au prix de 352 € ht.

PLAN CANICULE
Si vous êtes seuls, âgés : Vous pouvez vous inscrire à la mairie pour pouvoir être pris en charge en cas de canicule.

La mairie sera ouverte le mercredi 12 juillet de 9h à 12h et fermée le 15 juillet

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 10 juillet 2017 20h30	PERMANENCES DU MAIRE Lundi matin et sur rendez vous ET DES ADJOINTS Le samedi de 10h00 à 12h00 (sauf 1er samedi du mois)	08 juillet	Miguel PARRA
		22 juillet	Robert PELLETIER
		29 juillet	Jacky MOTHAIIS

PREVENTION DES MALADIES A TRANSMISSION VECTORIELLE

La maladie de Lyme, ou borréliose de Lyme, est une infection due à une bactérie transportée par une tique.

Dans les 30 jours après la piqûre, la maladie de Lyme peut apparaître d'abord sous la forme d'une plaque rouge et ronde qui s'étend en cercle à partir de la zone de piqûre puis disparaît en quelques semaines à quelques mois.

Avec ou sans plaque rouge, il faut consulter un médecin en cas de symptômes grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle quelques semaines ou quelques mois après la piqûre. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.

Au bout de plusieurs mois ou années, en l'absence de traitement, des manifestations articulaires, cutanées, neurologiques, musculaires ou cardiaques peuvent s'installer.



Santé publique France

RISQUES LIES AUX FORTES CHALEURS ET A LA CANICULE

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

- **Lorsque l'on est âgé**, le corps transpire peu et il a donc du mal à se maintenir à 37°C. C'est pourquoi la température du corps peut alors augmenter : on risque le coup de chaleur (hyperthermie - température supérieure à 40° avec altération de la conscience).

- **l'enfant et l'adulte**, le corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. Mais, en conséquence, on perd de l'eau et on risque la déshydratation.

Vous êtes seule, âgée... Appelez la mairie afin d'être inscrit sur le registre.



Dans le cadre de ses actions en faveur de l'architecture et des paysages du Marais Poitevin, le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin organise un concours sur la base de photos de maison et habitats contribuant à la qualité paysagère du Marais Poitevin.

Pour participer, il suffit de s'inscrire en ligne ou par courrier et d'adresser au Parc 3 à 5 photos légendées de l'extérieur de la maison avant le 15 août.

Informations : <https://pnr.marais-poitevin.fr/concours-architecture-ma-maison-parc-marais-poitevin>

Rubrique : ses actions/concours

Adresse : 2 Rue de l'église 79510 COULON

Dans le cadre du recensement de la commune en 2018, la mairie recherche un agent recenseur.



Cette enquête se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018. Ce service sera rémunéré.

Vous devrez faire preuve d'organisation, rigueur et discrétion, en effet, vous aurez des obligations en matière de confidentialité. Si vous êtes intéressé, merci de bien vouloir déposer votre CV ainsi qu'une lettre de motivation en mairie.

Dans le contexte actuel et compte tenu de la prolongation de l'état d'urgence, l'utilisation de tous les artifices est interdite du 7 au 17 juillet. A cet effet, un arrêté interdisant la vente de ces produits par les commerçants ainsi que le stockage et l'utilisation par les particuliers a été signé par Mr Niquet Préfet de la Vendée par intérim.



CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LES RONGEURS ET LES TAUPES

Comme chaque année, le FDGDON organise la lutte contre les rats et les souris et propose des raticides et souricides pour les particuliers et professionnels.

La réglementation concernant la distribution de produits biocides (raticide/souricide) a évolué au 1er janvier 2013, obligeant à adapter la gamme de produit.

Pour les particuliers : raticide/souricide à base d'avoine décortiquée enrobée de difénacoum. Boite de 1kg500 composée de sachets de 40g au prix de 18 €

Pour les professionnels : raticide à base d'avoine décortiquée enrobée de bromadiolone. Boite de 25 kg au prix de 96 €.

Les bons de commande et toutes les informations sont désormais disponibles en mairie. Les commandes doivent nous parvenir au plus tard le 16 septembre pour une livraison entre le 9 et le 20 octobre 2017.



L'Amicale du solex inter-régions traversera la commune le dimanche 9 juillet (horaire de passage non communiqué).

Les participants partiront de La Taillée vers 9 heures pour se rendre à L'île d'Elle.



Un spectacle de marionnettes pour les enfants donnera une représentation le mardi 4 juillet derrière la salle des fêtes.

(horaires et tarifs non communiqués)



FRANÇAISE DES JEUX



Toujours plus soucieuse de vous satisfaire, l'épicerie de Mme Chautemps est maintenant équipée pour les jeux de type Loto, Parions sport, Euromillions, etc...



En raison du vide grenier et des marchés nocturnes la Rue du 8 mai sera barrée.

- Dimanche 2 juillet à partir de 6h du matin jusqu'à 19h pour le vide grenier.

- 7 et 21 juillet, 14 et 28 août et 1er septembre de 18 h à 1h pour les marchés nocturnes.

Une déviation se fera par la rue du Prieuré. Merci de votre compréhension.

FETE NATIONALE DU 14 JUILLET

- 14 h 30 - spectacle gratuit pour les enfants : « Galipette, le nuage qui fait des pirouettes »
- 16 h - jeux sur la place
- 17 h 30 - goûter à la salle des fêtes
- 22 h 30 - retraite aux flambeaux
- 23 h - feu d'artifice au Pont du Jard

Pour mieux respirer ne brûlez pas vos déchets verts Arrêtez de vous enflammer

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit.

Article 84 du règlement sanitaire départemental diffusé par la circulaire du 9 août 1978.

Brûler vos déchets verts vous expose à une contravention de 450 € (article 131-13 du code pénal)



Ce mois-ci nous pavoisons le vendredi 14 juillet pour la Fête Nationale et le dimanche 16 juillet à la mémoire des victimes des crimes racistes, antisémites et Justes.

Département de la Vendée



ARRETE MUNICIPAL PRESCRIVANT LA LUTTE CONTRE LES ABOIEMENTS DES CHIENS

Il stipule :

Article 1 : les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux à quelque titre que ce soit, sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Il est interdit en particulier :

- ♦ de jour comme de nuit de laisser son chien dans un enclos sans que le gardien ne puisse à tout moment faire cesser ses aboiements prolongés ou répétés.
- ♦ De jour comme de nuit de tenir enfermé à l'intérieur d'un appartement ou dans une maison d'habitation un chien dont le comportement trouble la tranquillité publique.

Article 2 : il est interdit d'introduire, dans tous les lieux publics où ils sont tolérés, des chiens dont les aboiements sont susceptibles de troubler le repos ou la détente des personnes.

Article 3 : les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Vous devez prendre les dispositions nécessaires afin de respecter la tranquillité de vos voisins sous peine de poursuites.

MARCHES NOCTURNES

Ils auront lieu :

Vendredi 7 juillet : Julie Fort

Vendredi 21 Juillet : Manue et Gio

Vendredis 4 août : Kris Spitzer

Vendredi 18 août : Mélodie et Dominique BELLINI

Vendredi 1er septembre : M'Agnes et Jean

À partir de 19h00—Place de la Mairie

PIQUE NIQUE INTERDIT

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
Au Paradis des Livres
85450 Vouillé les Marais
Tél. 02 51 51 53 78



La bibliothèque

Le PARADIS DES LIVRES

L'année scolaire se termine et nous vous communiquons les horaires

d'ouverture de la bibliothèque pendant les vacances d'été.

La 1ère semaine de juillet les permanences sont tenues normalement le mercredi 5 et le samedi 8.

Ensuite nous serons présentes les :

- Mercredi 19/07
- Mercredi 09/08
- Samedi 29/07
- Samedi 26/08

Nous sommes toujours aussi heureuses de vous accueillir et n'hésitez pas à nous faire connaître vos souhaits de lecture.

Cécile, Evelyne et Chantal

Concours du Jeune lecteur

Ce concours organisé dans 60 écoles de Vendée a pour but de faire découvrir la littérature de jeunesse aux écoliers, de leur faire aimer la lecture, de les inviter à fréquenter la bibliothèque de la commune. 6 livres étaient proposés au choix des élèves devenus électeurs, ce jeudi 22 juin. Une élection bien organisée a permis de dégager 2 livres aux titres évocateurs : « S'unir c'est se mélanger » (une histoire de poules) et « L'envol d'Osvaldo » (un petit homme et son seul ami : l'oiseau).

Ce concours a été l'occasion d'une préparation pédagogique assurée – dans le cadre des TAP du jeudi après midi – Par Chantal, responsable de la bibliothèque.

R. Pelletier 4ème Adjoint responsable des TAP



Votre électricité est elle de bonne qualité ?

Si vous constatez chez vous des variations de tension électrique et/ou de l'intensité de l'éclairage, un équipement électrique ou électronique moins performant ou s'arrêtant de fonctionner, nous vous invitons à le signaler au Sydev par mail à :

contrôle.concessionnaire@sydev-vendee.fr



VIDE GRENIER

Organisé par Le Comité des Fêtes

Dimanche 2 Juillet 2017 de 7h00 à 18h00

Place de la Mairie

Exposition sur le Canard de Vouillé et autres volatiles

Buvette et restauration

3 € le mètre linéaire

Réservation au : 02.51.52.55.94 ou 06.08.99.78.89



Vers un jardin eau Naturel

En Vendée, 90 % de l'eau potable est produite à partir des eaux de barrages qui sont alimentés par des rivières, des fossés, des eaux de drainage, mais aussi les eaux pluviales des bourgs et des villages situés sur les bassins versants.

L'usage des pesticides par les communes est interdit depuis le 1er janvier 2017, excepté cimetières et terrain de sport. Au 1er janvier 2019, la vente et l'usage de pesticides seront interdits à tous les utilisateurs non professionnels.

Vous pouvez adopter dès à présent les techniques de jardinage eau naturel en téléchargeant les jardifiches sur www.vendee-eau.fr